

MOLDAVIE

La fermeture d'écoles dans la République (autoproclamée) moldave du Dniestr est une violation du droit à la liberté d'expression

Index AI : EUR 59/002/2004

ÉFAI

Lundi 16 août 2004

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International appelle les autorités de la République (autoproclamée) moldave du Dniestr à respecter le droit à la liberté d'expression des élèves, des parents et des professeurs des écoles en langue moldave utilisant l'alphabet latin.

Depuis l'annonce par les autorités de la République (autoproclamée) moldave du Dniestr le 1^{er} juillet de la fermeture de ces écoles, les parents, les professeurs et les élèves ont manifesté de manière pacifique en occupant les établissements.

Le 9 août, Grigorii Stratulat, père d'un élève de l'école de Ribnita, a été condamné à sept jours de détention administrative pour s'être opposé à la fermeture de l'établissement. Il se trouve actuellement dans le centre de détention provisoire de Ribnita.

Le 29 juillet, l'école de Ribnita a été évacuée de force et six parents interpellés. Ils ont effectué des peines de sept jours en détention administrative pour désobéissance aux forces de l'ordre et pour avoir pris part à des actions non autorisées. Ils courent le risque d'une nouvelle condamnation.

L'action des autorités de la République (autoproclamée) moldave du Dniestr a été largement condamnée par la communauté internationale ; le 22 juillet par exemple, le Conseil permanent de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a condamné cette action et fait part de sa préoccupation extrême concernant la situation créée par les actes arbitraires de l'administration et des responsables de l'application de la loi à Tiraspol. Le 28 juillet, Jan Petersen, président du Comité des ministres du Conseil de l'Europe a également exprimé sa préoccupation concernant la fermeture d'une école moldave en République (autoproclamée) moldave du Dniestr et déclaré que la fermeture d'écoles allait à l'encontre des normes européennes concernant les droits des minorités et les droits humains.

Amnesty International s'inquiète de savoir Grigorii Stratulat en détention pour

avoir défendu de façon pacifique son droit à la liberté d'expression. L'organisation considèrera comme prisonnier d'opinion devant, à ce titre, être libéré immédiatement et sans condition, toute personne détenue pour avoir défendu de façon pacifique son droit à la liberté d'expression.

Complément d'information

La République (autoproclamée) moldave du Dniestr, dont la majeure partie de la population parle le russe ou l'ukrainien, a déclaré son indépendance de la Moldavie en 1990, sans toutefois obtenir de reconnaissance internationale.

Le 1^{er} juillet 2004, les autorités de la République (autoproclamée) moldave du Dniestr ont annoncé la fermeture des écoles moldaves dispensant un enseignement en alphabet latin qui n'adopteraient pas le cursus de la République (autoproclamée) moldave du Dniestr et l'alphabet cyrillique. Parents, élèves et professeurs ont insisté sur leur droit à utiliser l'alphabet latin pour transcrire le moldave, langue officielle de la Moldavie. Ils ont occupé les écoles pour empêcher leur fermeture par la police.

Le 26 juillet, la police a interdit tout accès à un internat dispensant un enseignement en moldave à Bender, pendant que certains des élèves étaient en camp de vacances. Actuellement 80 orphelins âgés de huit à quinze ans, vivent sous des tentes dans l'enceinte de l'école afin d'essayer d'empêcher la police de fermer l'établissement. L'OSCE et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) leur fournissent un repas par jour en dépit de la résistance initiale des autorités de la République (autoproclamée) moldave du Dniestr. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>